

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 11/2026
2 avril 2026

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du groupe Pludis par Orkari

L'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé, le 27 mars 2026, l'acquisition du groupe Pludis par Orkari.

La concentration a été notifiée le 23 mars 2026 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Orkari est une société d'investissement familiale qui, par l'intermédiaire de ses filiales Paas Food, Buvens et Buva, est active en Belgique dans l'achat de viande fraîche de poulet, de dinde, de gibier et de porc, la vente de viande fraîche de dinde et de gibier, la vente de viande transformée de poulet, de dinde, de gibier et de porc, ainsi que la vente de viande de volaille transformée surgelée.

Le groupe Pludis est, par l'intermédiaire de ses sociétés Pludis et Schildermans, principalement actif en Belgique dans l'achat de poules vivantes destinées à l'abattage, dans l'abattage de poules vivantes, ainsi que dans le conditionnement et la vente de viande de poulet fraîche et surgelée.

Dans sa décision du 27 mars 2026, l'Autorité constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève aucune objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).